

**LA GEMAPI**



**PASCAL MODET,**  
**MAIRE DE BAURECH**  
**VICE-PRÉSIDENT, RESPONSABLE**  
**DE LA COMMISSION GESTION**  
**DES EAUX, MILIEUX AQUATIQUES**  
**ET PROTECTION CONTRE LES**  
**INONDATIONS**

**Pourquoi avoir reconnu les systèmes d'endiguement ?**

La reconnaissance des systèmes d'endiguement est une obligation de la part de l'État qui transfère cette compétence aux collectivités. Si nous ne faisons pas cette reconnaissance de nos digues, il aurait fallu les abandonner et créer des brèches. Nous n'avons donc pas trop le choix ! Nous avons reconnu tous les systèmes, que l'on appelle des casiers et qui sont indépendants les uns des autres.

**Quelles vont être les conséquences de cette reconnaissance ?**

C'est tout simplement à nous, désormais, de faire les travaux. Nous en avons déjà réalisé quelques-uns, nous en ferons d'autres dans un avenir plus ou moins proche. Pour l'instant, nous attendons la fin des études sur l'état des ouvrages. Une fois que nous aurons les études sur tout le linéaire, nous aurons un état des lieux clair et des préconisations sur ce que nous devons faire, avec un plan de rénovation secteur par secteur, selon les priorités. Actuellement, nous levons une taxe spécifique à la GEMAPI qui apporte 500 000 € annuels à notre budget.

**Justement, dans quel état sont les digues du territoire des Portes de l'Entre-deux-Mers ?**

Déjà, il faut savoir qu'elles datent du 19<sup>ème</sup> siècle. À l'origine, elles existaient pour protéger les terres, désormais elles protègent aussi des habitations. Elles sont globalement dans un état correct, avec quelques réparations à faire. À titre personnel, j'ai l'impression que la Garonne attaque moins la rive, du fait qu'on n'exploite plus les graves. Conséquence : les berges reculent moins. Cependant, avec le changement climatique, l'eau va continuer de monter. Il faut s'adapter.



Les systèmes d'endiguement qui feront l'objet d'un dossier de reconnaissance des ouvrages sont les suivants :

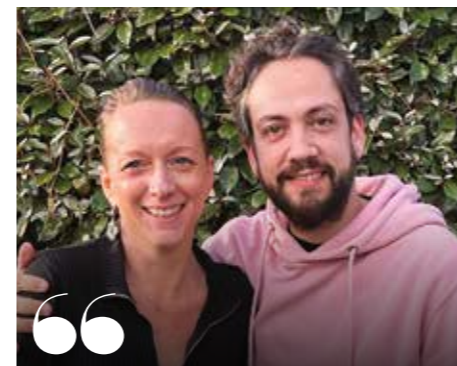
- le système de Latresne aval ;
- le système de Camblanes et Meynac ;
- le système de Quinsac ;
- le système de Baurech, Tabanac et Le Tourne.

À Langoiran, le système d'endiguement, aujourd'hui géré par l'Association Syndicale Autorisée locale (groupement de propriétaires), ne fera pas l'objet d'un dossier de reconnaissance auprès des services de l'État.

**ENFANCE ET JEUNESSE**

**4 questions**

**À MAXIME RIVET ET CAMÉLIA ROGER**  
**DIRECTEURS DES CENTRES DE LOISIRS ET ACCUEILS**  
**PÉRISCOLAIRES DE LATRESNE ET LANGOIRAN.**



**POUR RÉPONDRE AUX GRANDS ENJEUX DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, LES ACCUEILS D'ACCUEIL SONT MOBILISÉS. RENCONTRE AVEC DES PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION.**

**QUI ÊTES-VOUS ET QUE FAITES-VOUS ?**

Maxime Rivet : J'ai 31 ans et je suis le directeur de l'accueil de loisirs (ALSH) de Latresne, qui accueille les enfants pendant les vacances. Je suis aussi directeur adjoint de l'accueil périscolaire, là où nous accueillons les enfants avant et après l'école, ainsi que les mercredis. Camélia Roger : J'ai 39 ans, je suis directrice remplaçante de l'accueil périscolaire de Langoiran et je dirige celui du Tourne.

**COMMENT FONCTIONNENT CES STRUCTURES ?**

Maxime : À Latresne, nous accueillons 48 enfants de maternelle avec 6 animateurs et autant en élémentaire avec 4 animateurs. Nous avons un vrai projet pédagogique fixé par le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) à travers lequel nous proposons des animations. Camélia : À Langoiran, 6 animateurs travaillent les mercredis pour accueillir 72 élèves. Pendant les vacances, nous sommes 4 animateurs dédiés aux 24 maternelles et 3 pour les 36 élémentaires. Comme l'explique Maxime, nous suivons les orientations du PEDT, mais chaque centre développe ses propres projets.

**QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?**

Maxime : À travers l'inclusion, l'intergénération et l'implication des parents dans nos projets, nous développons l'épanouissement des enfants. Pour cela, nous avons la chance de travailler avec les nombreuses associations du territoire.

**UNE JOURNÉE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS**

- 7h00 / 9h15 : arrivée et accueil des enfants
- 9h30 / 11h00 : activités
- 11h00 / 12h00 : temps libre avec les animateurs
- 12h00 / 13h00 : pause méridienne
- 13h00 / 14h00 : temps calme (yoga, musique douce, dessin)
- 14h15 / 16h00 : activités
- 16h00 : goûter
- 16h30 : temps d'accueil familles et échanges avec les parents

Camélia : Nous sommes axés sur la sensibilisation à l'environnement, le sport, la parentalité et la lecture. Des thèmes variés qui se rejoignent tous à travers l'ouverture à l'autre, le vivre-ensemble et le développement de l'autonomie.

**QUELS TYPES D'ACTIVITÉS PROPOSEZ-VOUS ?**

Maxime : Un café famille est ouvert tous les vendredis des vacances. Les familles et les animateurs se rencontrent et créent du lien. Nous travaillons aussi avec les EPHAD en organisant des échanges. Camélia : À Langoiran, nous avons la chance d'avoir le Club Nature pendant les vacances et les mercredis aux jardins de Pommarède. Un café famille existe aussi et un éducateur sportif anime de nombreuses séances ludiques.

**À la loupe : MUSHROOM**



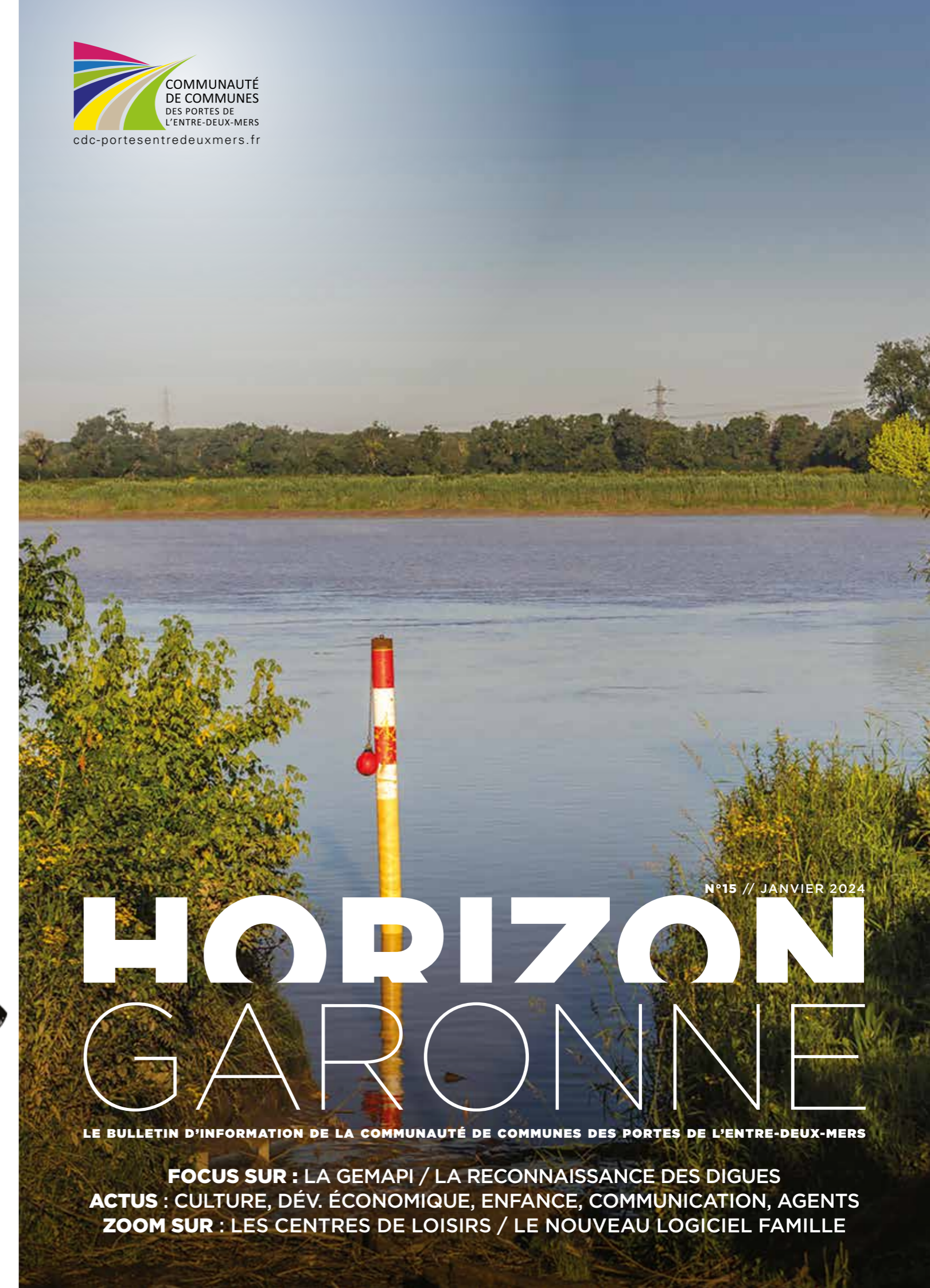
Activités manuelles à l'accueil périscolaire.

**MUSHROOM CITY FAMILY : UN NOUVEAU LOGICIEL POUR LES FAMILLES DU TERRITOIRE**

Afin de simplifier vos démarches, la Communauté de communes se dote d'un nouvel outil à partir de janvier 2024. Votre portail famille deviendra "City Family Mushroom". Il vous permettra de gérer de façon autonome, l'ensemble de vos démarches (dossiers familles, demandes de renseignements, réservations, facturation, etc.) pour les services suivants : Petite enfance, Enfance / jeunesse, Ludothèque, Écoles et restauration scolaire (uniquement pour les communes de Latresne, Le Tourne et Saint-Caprais de Bordeaux).

Pour vous permettre d'appréhender ce nouvel outil, une campagne de mise à jour de vos dossiers s'est déroulée de mi-novembre jusqu'à mi-décembre, avec un accès aux différentes réservations à partir du 11 décembre 2023. Il est primordial que chaque famille ait mis à jour son dossier durant cette période afin de permettre l'accès aux activités pour janvier 2024. Dans le cas contraire, les agents des différents services sont présents pour vous accompagner dans vos démarches.

N'hésitez pas à nous contacter : [portail@cdc-portesentredeuxmers.fr](mailto:portail@cdc-portesentredeuxmers.fr) ou par téléphone : 05.56.20.83.60



N°15 // JANVIER 2024

**HORIZON**  
**GARONNE**

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

**FOCUS SUR : LA GEMAPI / LA RECONNAISSANCE DES DIGUES**  
**ACTUS : CULTURE, DÉV. ÉCONOMIQUE, ENFANCE, COMMUNICATION, AGENTS**  
**ZOOM SUR : LES CENTRES DE LOISIRS / LE NOUVEAU LOGICIEL FAMILLE**



Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous l'attendiez, la voici ! Je vous propose une nouvelle édition de notre magazine d'informations Horizon Garonne.

L'année 2023 aura été une année importante pour notre Communauté de communes : nous avons pu créer des placés supplémentaires en centre de loisirs les mercredis et vacances scolaires et avons fait le choix d'améliorer les goûters proposés en accueil périscolaire ; la Communauté de communes, par ses efforts, a été reconnue Territoire Bio Engagé. Un nouvel outil a été lancé pour que, dès janvier 2024, les démarches d'inscription et de réservations des services d'accueil périscolaire et de loisirs vous soient facilitées.

Le Projet Social de Territoire, adopté en fin d'année dernière, a pu se concrétiser à travers de actions sur la jeunesse notamment, l'animation d'ateliers de travail avec de nombreux partenaires. Les élus, les partenaires, les services ont d'ores-et-déjà commencé à réfléchir à des évènements autour des Jeux Olympiques à l'été 2024...

L'année 2023 a également donné lieu à l'inauguration des chemins de randonnées remis en état avec l'aide du Département et des associations de randonnées qui ont suivi tout ce travail depuis de nombreuses années maintenant.

Elle nous a également permis de signer un contrat de partenariat, le contrat CONECT (Contrat des Nouveaux Équilibres de Coopération Territoriale), avec Bordeaux Métropole, garant d'une nouvelle façon de travailler avec notre voisin direct, la Métropole, le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et les Communautés de communes voisines, sur les problématiques de mobilités, de développement économique, de transition écologique et énergétique.

Nous avons également officiellement lancé l'élaboration d'un Contrat Opérationnel de Mobilités (COM) - le 2<sup>ème</sup> du Département - avec la Région, le Pôle territorial Cœur Entre-deux-Mers et les 5 Communautés de communes voisines, afin d'envisager sur les 6 prochaines années les services de transports à développer/améliorer sur notre beau territoire.

Mais surtout, en 2023, les élus communautaires ont décidé de reconnaître les systèmes de protection contre les inondations de la Garonne qui vont devoir faire l'objet de travaux de rénovation et d'entretien dans les années à venir. La problématique de l'eau et des systèmes d'endiguement nous concerne tous et elle va indéniablement nous amener à voir évoluer nos comportements et notre façon de vivre avec les inondations et les évolutions du climat pour nous y adapter.

Collectivement, nous nous organisons afin que notre territoire puisse être toujours aussi agréable à vivre dans les prochaines années.

En attendant, je vous souhaite de passer une très belle année 2024 !

**LIONEL FAYE**  
PRÉSIDENT DE LA CDC DES PORTES  
DE L'ENTRE-DEUX-MERS  
MAIRE DE QUINSAC



jeudi 29 et vendredi 30 juin  
**Latresne**  
Journées professionnelles  
de la jeunesse



mercredi 5 juillet  
**Camblanes et Meynac**  
Inauguration des  
chemins de randonnées



mercredi 5 juillet  
**Camblanes et Meynac**  
Fête des écoles



lundi 31 juillet  
**ALSH Saint-Caprais de Bordeaux**  
Journée de sensibilisation aux gestes  
de premiers secours



mercredi 13 septembre  
**Latresne**  
Remise label "Territoire bio engagé"



samedi 9 décembre  
**Le Tourne**  
Inauguration du multi-accueil  
"La Ritournelle"



jeudi 14 décembre  
**Saint-Loubès**  
Signature du contrat CoNECT entre  
la Métropole et le Territoire Cœur  
Entre-deux-Mers



HORIZON GARONNE n°15 - Janvier 2024 - Magazine édité par la  
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers - Directeur de la publication :  
Lionel Faye / Rédactrice en chef : Rose Pedreira-Afonso  
Rédaction / Photos : service communication, agence Sapiens  
Commission communication de la CDC  
Réalisation : Agence SAPIENS  
Site internet : [cdc-portesentredeuxmers.fr](http://cdc-portesentredeuxmers.fr)  
Courriel : [l.girard@cdc-portesentredeuxmers.fr](mailto:l.girard@cdc-portesentredeuxmers.fr)  
Tél. 05 56 29 93 60  
Dépôt légal : Janvier 2024  
à 11000 exemplaires.  
Photo de couverture : berges de la Garonne  
à Camblanes et Meynac.

**CULTURE**

**ATELIERS MUSIQUE**

Dans le cadre du Projet social de territoire, un partenariat contractuel avec les six écoles de musique et de pratiques artistiques de notre CDC a débuté depuis septembre 2023. Leurs intervenants ont proposé et animé des ateliers aux enfants accueillis dans les services petite enfance, enfance et jeunesse. Ces activités valorisent à la fois le travail de qualité réalisé par ces associations et bonifient l'offre d'animations à travers ces éveils culturels (éveil musique petite enfance, percussions, MAO, etc...).

**VITABIB**

Une convention pluriannuelle avec les associations de bibliothèques, les communes gérant des médiathèques et la CDC, a été signée en novembre 2023 pour soutenir financièrement le festival VITABIB.



**DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

**1<sup>ER</sup> FORUM DE L'EMPLOI RÉUSSI**

Mardi 14 novembre, **155 personnes ont franchi les portes de la salle des fêtes de Latresne à l'occasion du premier forum de l'emploi.**

Les 23 entreprises présentes, les missions locales Hauts de Garonne et des 2 rives, ainsi que l'espace Info Entreprendre du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers, ont été pris d'assaut dès l'ouverture. Pour Corinne Castaing, directrice du Pôle Emploi de Cenon, entourée de son équipe « *Le recrutement est une problématique partagée par les entreprises locales. Nous avons eu un bon retour et une forte fréquentation. C'est très positif.* »

Sophie Brun, responsable du Syndicat d'Aide au Maintien à Domicile a tenu un stand sur le forum, entourée de professionnels de soins et de l'accueil auprès de personnes âgées, afin de rencontrer les personnes intéressées. C'était le cas sur l'ensemble des stands.

Le contact facilité et direct avec les employeurs a été très apprécié.

**Ce forum a été organisé par Pôle Emploi, en partenariat avec la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.** Les grands secteurs d'activité du territoire étaient représentés, ce qui a permis de proposer plus de 100 postes dans des métiers très divers. Le rendez-vous est pris pour 2024 !



**ENFANCE**

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET  
LOISIRS À CÉNAC**

La commune de Cénac s'est donnée comme objectif de rénover et d'agrandir son groupe scolaire. Dans un même temps, la Communauté de communes, compétente sur le champ du périscolaire, prend en charge la création d'un accueil périscolaire / loisirs de 280 m².

Ce projet s'inscrit dans un contexte d'augmentation des effectifs scolaires (de 120 à 235 enfants en 9 ans) et est pensé dans un esprit de mutualisation entre l'école, les services périscolaires et extra-scolaires. Comme le bâtiment est intégré dans l'enceinte de l'école, les enfants seront répartis majoritairement dans les locaux de l'APS, mais pourront bénéficier de locaux supplémentaires rénovés par la commune (salle polyvalente, dortoir, réfectoire, etc.).

**Plan de financement :**

- Dépenses : 1 050 935 €
- Subventions :
- CAF : 300 000 €
- DETR : 280 523.74
- Département : en cours de demande

**COMMUNICATION**

**L'APPLICATION  
INTRAMUROS**

Avec Intramuros, la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers fait, de l'information et de l'échange avec ses administrés une priorité.



Depuis la rentrée de septembre 2023, le lancement d'Intramuros est effectif. Cette application gratuite permet à la CdC et aux communes adhérentes, de transmettre à leurs administrés, en temps réel, des informations pratiques essentielles et de faciliter ainsi leur quotidien : coupure d'eau, travaux, l'actualité des communes et les nombreux événements du territoire.

**PARTICIPEZ EN TOUT ANONYMAT !**

Pour une information sur mesure, l'usager peut paramétrer les notifications qu'il souhaite recevoir selon ses besoins.

Pour télécharger gratuitement IntraMuros :  
<https://appli-intramuros.fr/#application-mobile>

**SELECTIONNEZ VOTRE COMMUNE POUR SUIVRE SON ACTUALITÉ ET RECEVOIR NOS INFORMATIONS PRATIQUES**

**AGENTS INTERCOMMUNAUX**

**DÉPART DE LA RESPONSABLE DU  
RPE : ANNE-SOPHIE DOUILLARD**



Après 10 années passées à la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, Anne-Sophie Douillard quitte l'établissement pour une nouvelle expérience.

Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses projets.

**LA GEMAPI**

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET  
PRÉVENTION DES INONDATIONS**

**La Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers s'engage dans la reconnaissance des systèmes d'endiguement : un pas crucial vers la protection environnementale des personnes et des biens.**

En juin dernier, les élus de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers ont franchi une étape significative dans la protection contre les inondations de leur territoire, en se lançant dans une démarche de reconnaissance des systèmes d'endiguement. Cette initiative, ayant pour objectif majeur la protection des zones sensibles aux inondations, représente un engagement fort en faveur de la sécurité des habitants.

**Les digues des remparts fragiles**

Les systèmes d'endiguement, souvent méconnus du grand public, jouent un rôle essentiel dans la régulation des cours d'eau et la prévention des risques d'inondation.

Ces structures, qu'elles soient naturelles ou artificielles, agissent comme des remparts face aux crues et inondations, préservant ainsi les habitations, les zones d'activités, les terres agricoles et la biodiversité.

La démarche initiée par la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, vise avant tout à recenser et à évaluer ces systèmes d'endiguement présents sur son territoire. Cette reconnaissance exhaustive permettra une meilleure connaissance des ouvrages existants, mais également une évaluation précise de leur état et de leur efficacité face aux risques d'inondation.

Cette démarche proactive ouvre la voie à une gestion plus responsable des cours d'eau et à la préservation des écosystèmes, inscrivant ainsi le territoire dans une dynamique de durabilité et de résilience face aux aléas climatiques. Il est important de comprendre que cette reconnaissance n'implique pas automatiquement des travaux conséquents ou des modifications physiques sur les systèmes d'endiguement. Au contraire, elle permet une analyse approfondie

des besoins éventuels en matière de renforcement ou d'amélioration de ces ouvrages, en prenant en compte les aspects techniques, environnementaux et économiques. C'est une première étape dans une démarche à long terme.

**Les étapes suite à la reconnaissance des Systèmes d'Endiguement : vers une Planification Structurée**

**1. ÉVALUATION GÉOTECHNIQUE APPROFONDIE**

Cette étape implique une analyse détaillée de la structure des systèmes d'endiguement. Des études géotechniques permettront de comprendre la nature du sol, la stabilité des ouvrages et d'identifier d'éventuelles zones de fragilité. Cela s'avère crucial pour définir les travaux nécessaires.

**2. DÉFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX**

Basé sur les conclusions des évaluations techniques, un programme détaillé de travaux est élaboré. Ce plan spécifiera les actions à entreprendre pour renforcer ou réparer les systèmes d'endiguement, en priorisant les zones à risque élevé. Cette étape devra aussi prévoir les modalités d'entretien et de maintenance des différents ouvrages.

**3. PROCÉDURES DE MARCHÉS ET APPELS D'OFFRES**

Une fois le programme de travaux établi, des appels d'offres sont lancés pour sélectionner les entreprises ou les prestataires qui exécuteront les travaux. Ces procédures visent à garantir la qualité des interventions à venir.

**4. RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET SUBVENTIONS**

Face aux montants considérables que peuvent représenter les travaux sur les systèmes d'endiguement, la collectivité sollicite des financements. Ces ressources sont cruciales pour mener à bien les projets.

**5. VALIDATION ET LANCEMENT DES TRAVAUX**

Une fois le plan de financement stabilisé et les prestataires sélectionnés, les travaux pourront débuter.

